

LA ROMIEU

Rapport de Présentation

- SOMMAIRE -

1ère Partie : **DIAGNOSTIC COMMUNAL**

- I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES**
 - DEMOGRAPHIE
 - LOGEMENTS
 - ACTIVITES - EMPLOIS

- II - ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS**
 - MORPHOLOGIE DU SITE
 - OCCUPATION DU SOL

- III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE**
 - LES SYSTEMES PAYSAGERS
 - LES SYSTEMES HYDRAULIQUES / LES BOIS
 - LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE
 - LE SYSTEME URBAIN
 - LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX
 - PATRIMOINE
 - SERVITUDES

2ème Partie : **PROJET DE CARTE COMMUNALE**

- I - CONTRAINTES**

- II - ZONAGES**

- III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL**

3ème Partie : **LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT**

- I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

- II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT**

PLAN DE SITUATION



1ère PARTIE : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I - ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La commune de La Romieu, d'une superficie de 2748 hectares, se situe dans le secteur nord du département du Gers entre Condom et Lectoure.

Elle est implantée dans le canton de Condom à une dizaine de kilomètres vers l'est.

Elle est desservie principalement à partir de la route départementale n°41 qui rejoint le chef lieu de canton via la route départementale n°931.

La commune de La Romieu possède un patrimoine architectural des plus remarquables du département. A ce titre, elle doit assurer un aménagement cohérent soucieux de préserver son identité tout en maintenant un développement régulier de la construction.

Intégrée dans la communauté des communes "Lomagne Gerçoise", elle est limitrophe des communes de Gazaupouy, Pouy-Roquelaure, Berrac, Larroque Engalin, Lagarde, Marsolan et Castelnau sur l'Auvignon..

Les élus ont souhaité mener une réflexion globale sur le développement urbain de leur commune, avoir un document définissant des périmètres constructibles tenant compte d'un développement harmonieux du village tout en respectant la qualité et l'identité des paysages. Ils ont voulu anticiper la demande qui se fait de plus en plus forte sur le secteur, aussi, ils ont opté pour l'élaboration d'une carte communale.

Principaux objectifs poursuivis dans ce document :

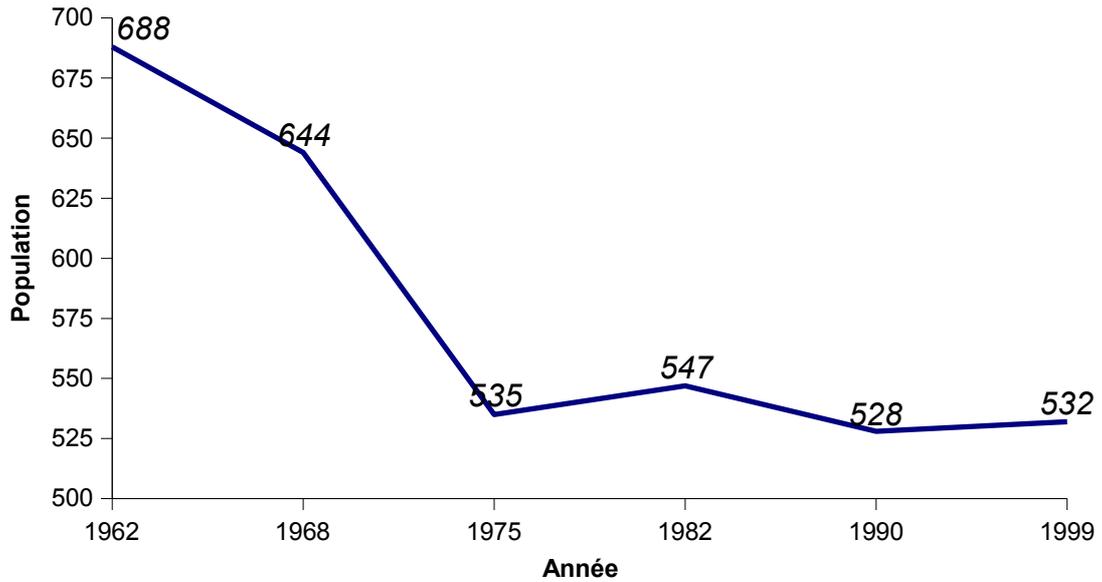
- ouvrir des terrains autour de l'existant de façon modéré
- préserver la qualité du centre historique
- maintenir les points de vue vers la collégiale
- rentabiliser les réseaux existants
- éviter le mitage
- préserver l'activité agricole
- préserver les secteurs naturels inondables
- respecter la qualité des paysages et des zones naturelles d'intérêt écologique

- DEMOGRAPHIE

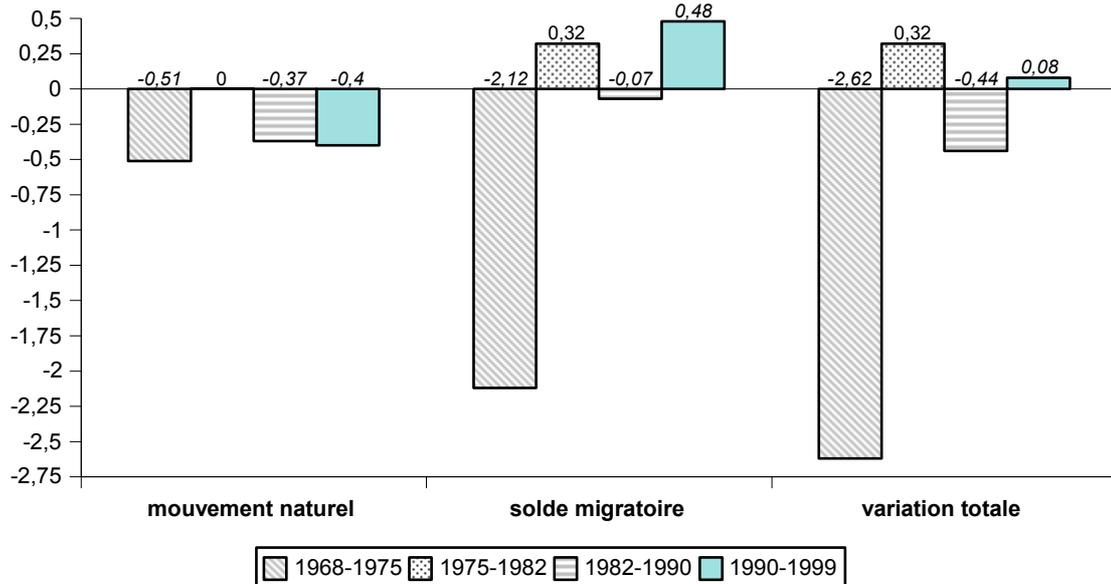
La commune de La Romieu a accusé une perte importante de sa population entre 1936 et 1975 où la population est passée de 790 habitants à 535. Depuis 1975, le nombre d'habitants de la commune s'est stabilisé, la population recensée en 1999 étant de 532.

Le solde naturel reste toujours négatif depuis plusieurs recensements. C'est l'arrivée de nouvelle population qui permet à La Romieu de maintenir le nombre d'habitants.

Évolution de la population



Taux de variation annuels de la population

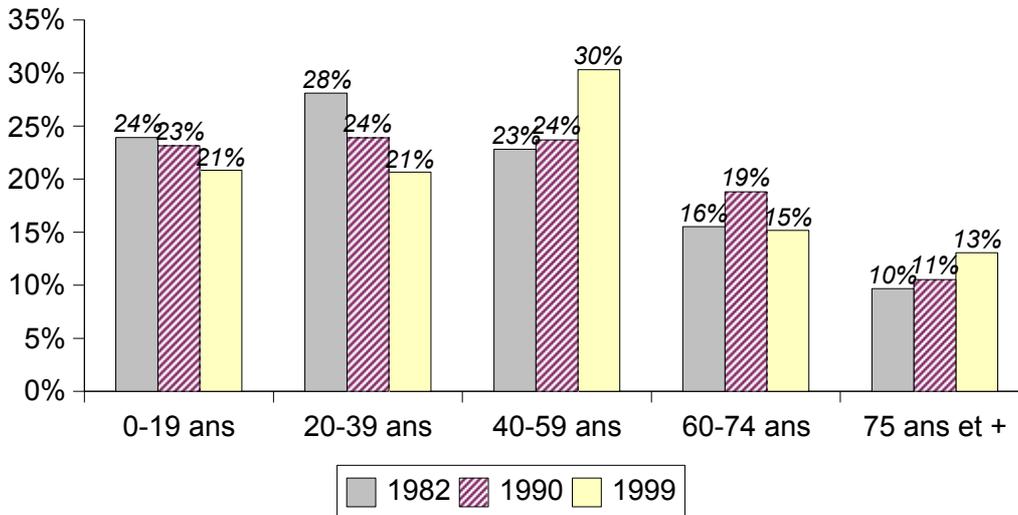


- Composition de la population :

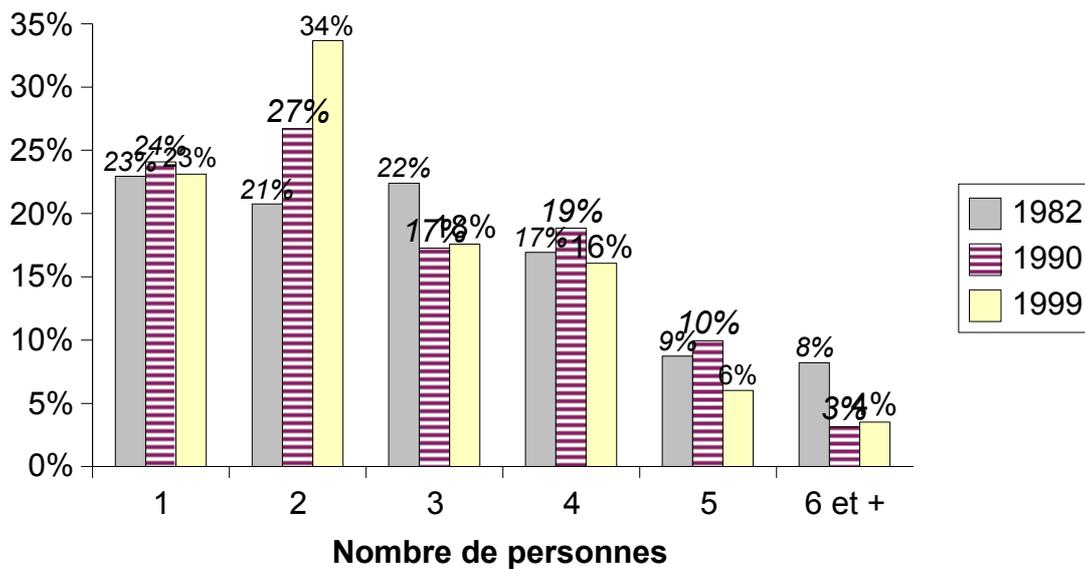
Toutes les tranches d'âge semblent relativement stables, seules la tranche des 10/40 ans diminue régulièrement au profit de celle des 40/60 ans. On trouve sur la commune un peu plus de 40% des personnes, âgées de moins de quarante ans.

La composition des ménages est elle aussi stable depuis les trois derniers recensements. On note toutefois une augmentation régulière du nombre des couples, ils atteignent maintenant plus d'un tiers des ménages.

Évolution des âges



Composition des ménages



- LOGEMENTS

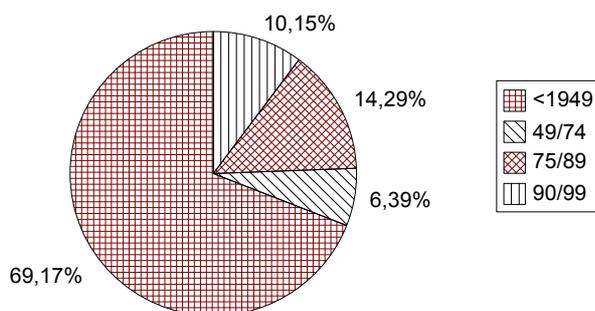
- Dynamique de la construction :

La construction neuve a été relativement faible sur la commune jusqu'en 1996. Entre 1996 et 2000, la construction neuve s'est arrêtée. La reprise de ces dernières années a permis à la commune de retrouver une dynamique avec de quatre à six logements neufs par an.

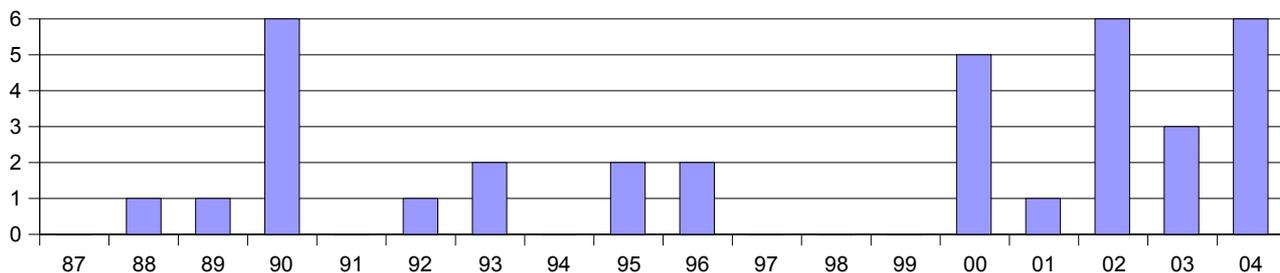
Les logements vacants en 1999 étaient assez nombreux (28), la reprise de la construction permettra à terme de réhabiliter les constructions anciennes et ainsi réduire la vacance..

On trouve également sur la commune 39 résidences secondaires.

Age du Parc



Activité de la construction



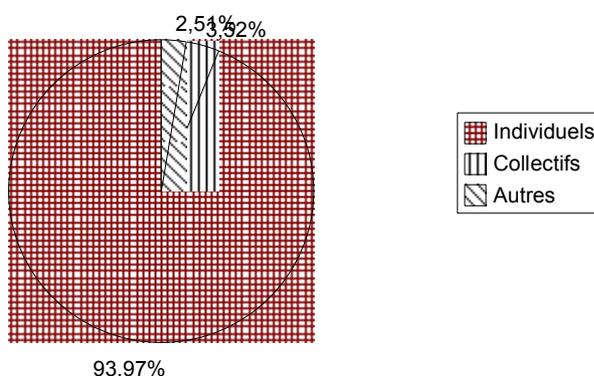
- Structure et état du parc

La relance de la construction de ces dernières années facilite le rajeunissement du parc immobilier qui est sur la commune très ancien, près de 70% des constructions ont été édifiées avant 1949.

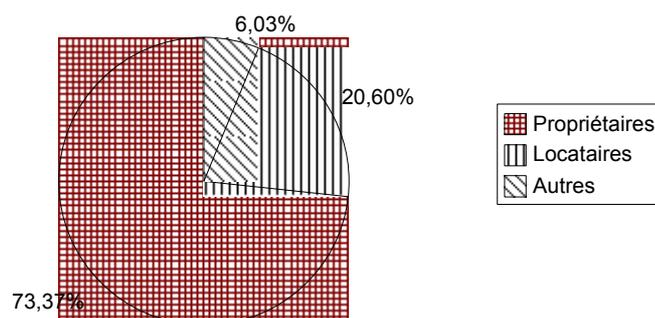
La maison individuelle est le type principal de logements, on trouve peu de logements collectifs sur la commune.

Les résidences sont occupées majoritairement par leur propriétaire. Cependant le parc locatif représente un peu plus de 20% des résidences principales.

Résidences Principales - Type de Logements



Résidences Principales - Statut d'Occupation



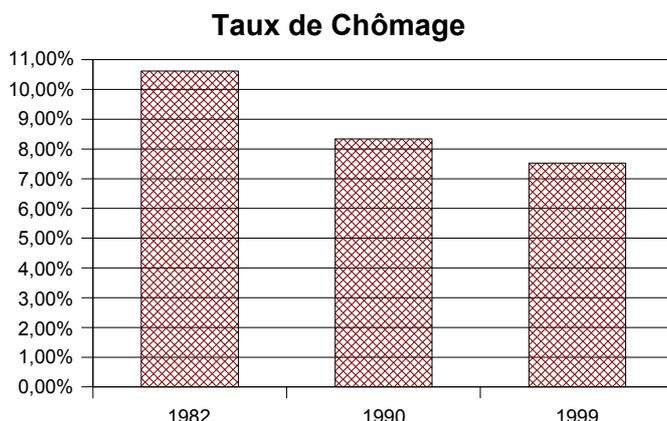
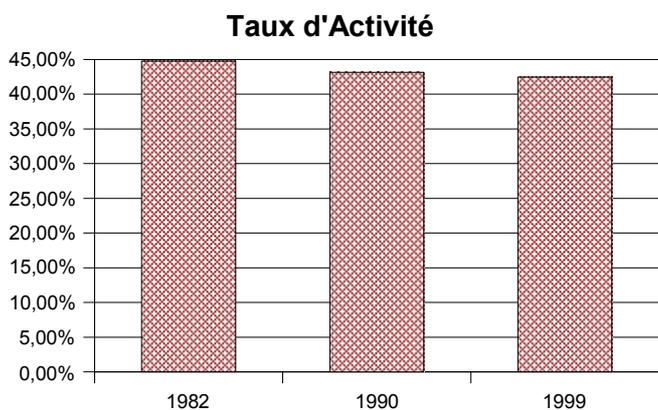
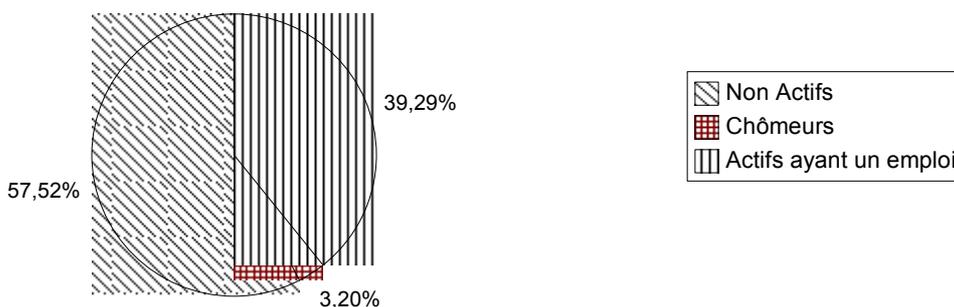
- ACTIVITES - EMPLOIS

Le taux d'activité relevé sur la commune reste relativement stable depuis plusieurs années. Par contre, le taux de chômage diminue régulièrement pour passer en 1999 sous la barre des 8%.

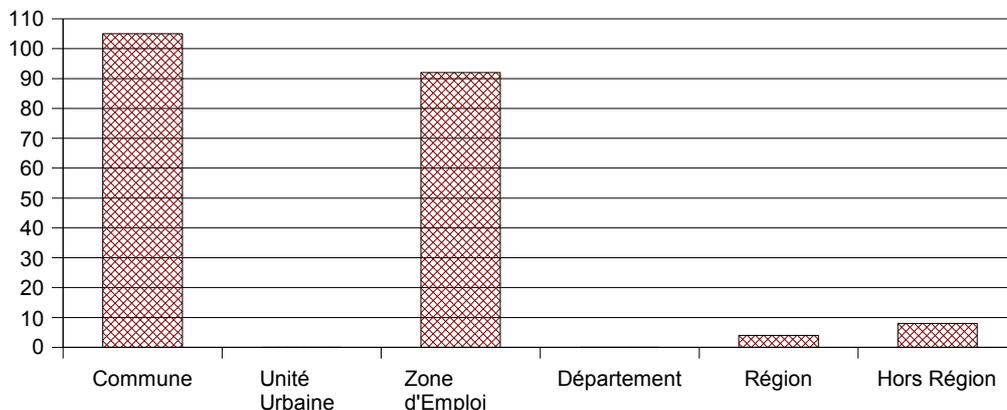
La population active bénéficie de 127 emplois offerts sur La Romieu dont 105 sont occupés par les habitants de la commune. Les emplois offerts sur la commune ont légèrement diminué depuis 1982, ils étaient au nombre de 170.

Les autres actifs travaillent essentiellement sur la zone d'emploi.

Activité 1999



**Relation Domicile Travail
lieu d'emploi des actifs de la commune**



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

- MORPHOLOGIE DU SITE

La commune de La Romieu occupe une position centrale au nord du département. Elle est intégrée dans la région Ténarèze qui assure un prolongement de l'Astarac et qui constitue une zone de transition entre le Bas Armagnac noir et sableux et la Lomagne.

La Romieu à l'image de son entité la Ténarèze, offre un paysage équilibré où s'exprime toute la tradition polycole des terroirs gascons. Elle rassemble également un patrimoine exceptionnellement dense et diversifié (collégiale, châteaux, églises...) qui en fait un des sites les plus visités du département.

Elle est traversée par plusieurs routes départementales:

- la RD 41 de Condom à Ataffort
- la RD 166 de Fleurance à Nérac
- la RD 266 de La Romieu à Astaffort
- la RD 267 de Moncrabau à La Romieu

Ancienne ville ecclésiastique ceinte de murailles et de fossés, la ville est installée au coeur du territoire au carrefour des routes départementales.

Le territoire communal de La Romieu est composé d'une succession de coteaux verdoyants. Il est bordé par des vallées d'orientation Nord-Sud.

Ces coteaux offrent de grandes parcelles à l'agriculture. Tout le territoire est parsemé de boisements avec des masses très importantes au Nord avec le bois des Brousses et au Sud avec le bois de la ville.

Les altitudes approchent des 100 mètres en pied de coteaux à l'Est et à l'Ouest, elles peuvent atteindre 200 mètres au centre du territoire. Le bourg se situe à une altitude de 187 mètres.

- OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Le bourg de La Romieu est implanté au centre du territoire communale au carrefour des routes départementales. Le centre ancien est une ancienne ville ceinte de murailles et de fossés dont on retrouve certains vestiges. Les constructions sont établies autour d'une place centrale à arcades et au pied de la collégiale. Les abords immédiats ont bien été protégés de toute urbanisation qui viendraient nuire aux points de vue sur le site. Les extensions récentes se sont essentiellement assurées coté Ouest sous forme organisée puisque le municipalité y a développé un lotissement communal. La préservation du site doit servir de base à l'urbanisation du bourg.

Le territoire de La Romieu est issu du regroupement d'anciennes communes, aussi, on retrouve plusieurs hameaux coté Nord: Bézian, Saint Agnan et Saint Caprais.

b) Les grandes végétations

Les coteaux de La Romieu sont très verdoyants, on trouve de nombreuses masses boisées sur tout le territoire. Trois grosses entités se remarquent plus particulièrement, au nord c'est le bois de Broustes à cheval avec la commune de Gazaupouy, au sud le bois de la ville et Bourdieu et au sud du village le bois de la Bourdette. Ces espaces sont d'un intérêt écologique remarquables puisqu'ils sont classés en zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique.

c) Les ripisylves

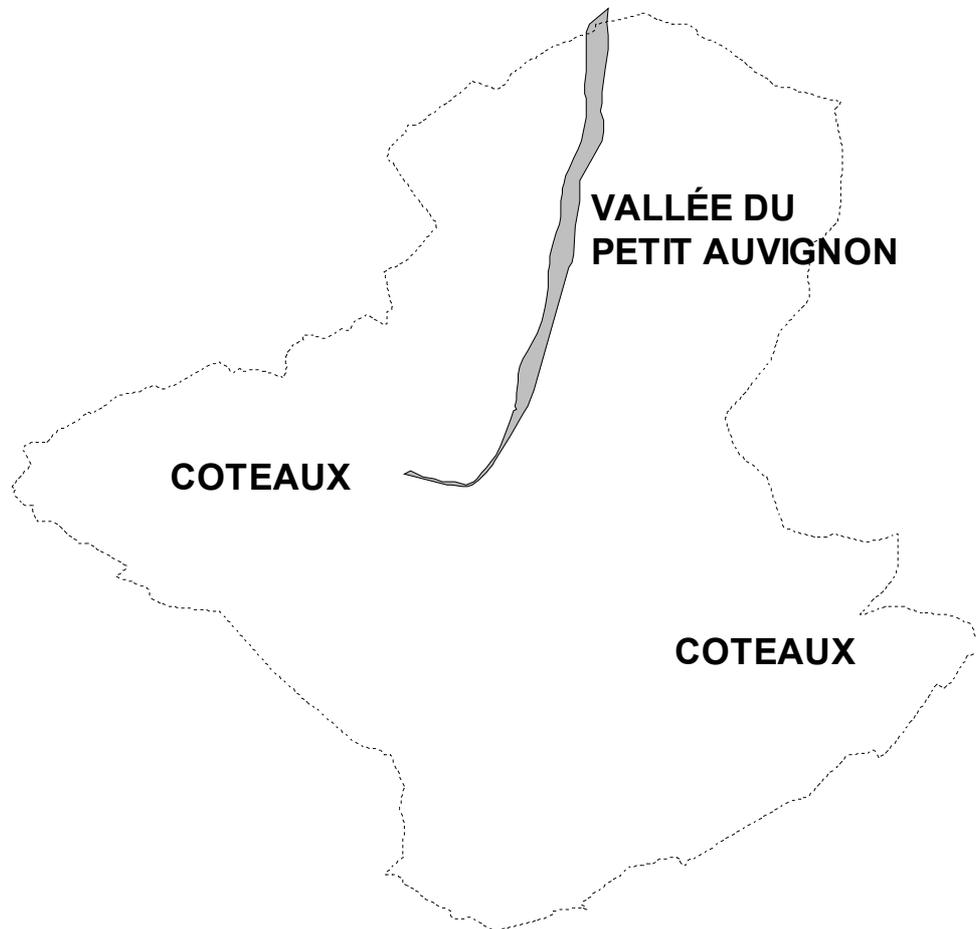
On les trouve principalement en accompagnement des ruisseaux, elles viennent compléter les espaces naturels arborés de la commune.

d) Les cultures

Les mutations agricoles ont permis de créer de grands espaces cultivés qui offrent un paysage nu lorsqu'ils sont en labour. On retrouve essentiellement une polyculture, céréales, pâturage, vignes et vergers. Plusieurs lacs d'irrigation et étangs complètent les espaces naturels du territoire.

III - ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

- LES SYSTEMES PAYSAGERS

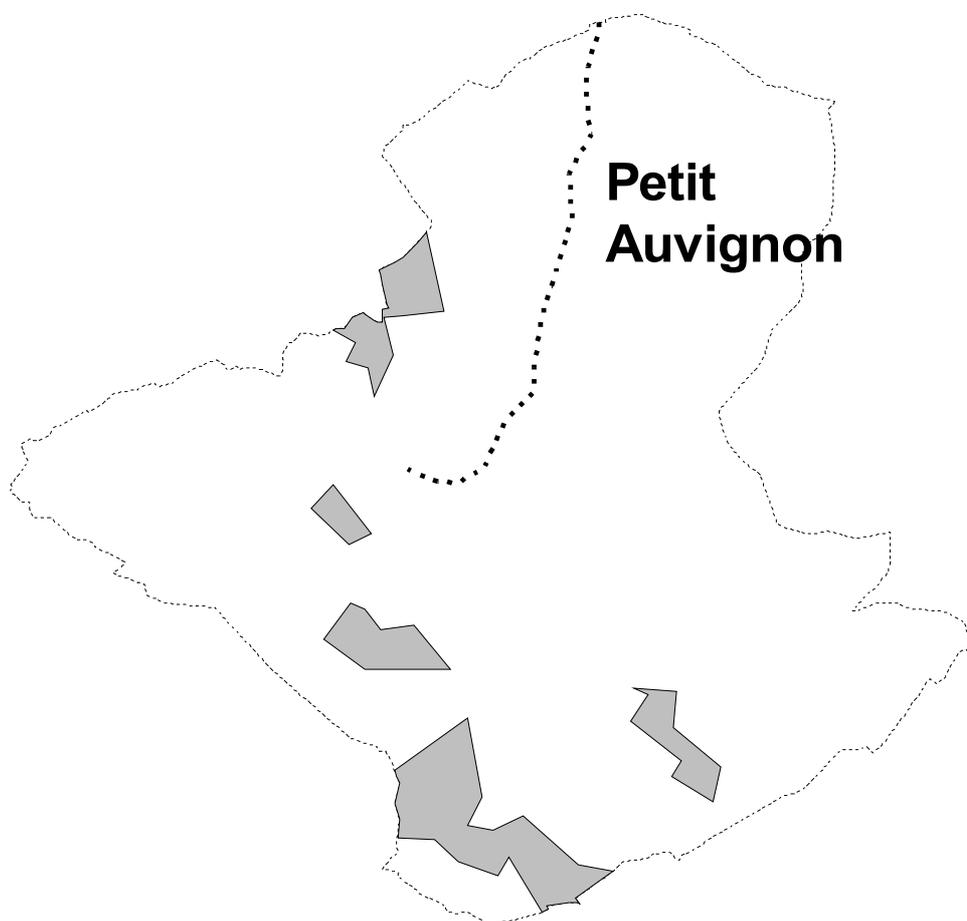


- Les coteaux:

Le calcaire domine dans les sols et les reliefs. En de multiples endroits, petits plateaux, promontoires laissent affleurer la roche. Cependant, toute la diversité des sols gascons reste représentée, avec une bonne potentialité agronomique globale: sols argilo-calcaire superficiels ou plus profond, terres franches, boubène. Ainsi, les cultures se mélangent: céréales à paille, tournesol, colza, maïs, élevage, vergers et vignes. Les paysages offrent aussi tous les types de formations boisées.

- La vallée du petit Auvignon:

La Ténarèze est marquée par des vallées d'orientation Nord-Sud dont la principale est la vallée de la Baïse. Des vallées secondaires affluantes et parallèles: l'Osse et l'Auzoue complètent la trame principale. La Romieu n'est pas traversée par ces rivières principales, seul le petit Auvignon vient compléter ce système. D'orientation Nord-Sud, il coupe le territoire en deux en particulier dans sa partie nord. Il présente une partie inondable, son bassin versant accueille plusieurs lacs d'irrigation.



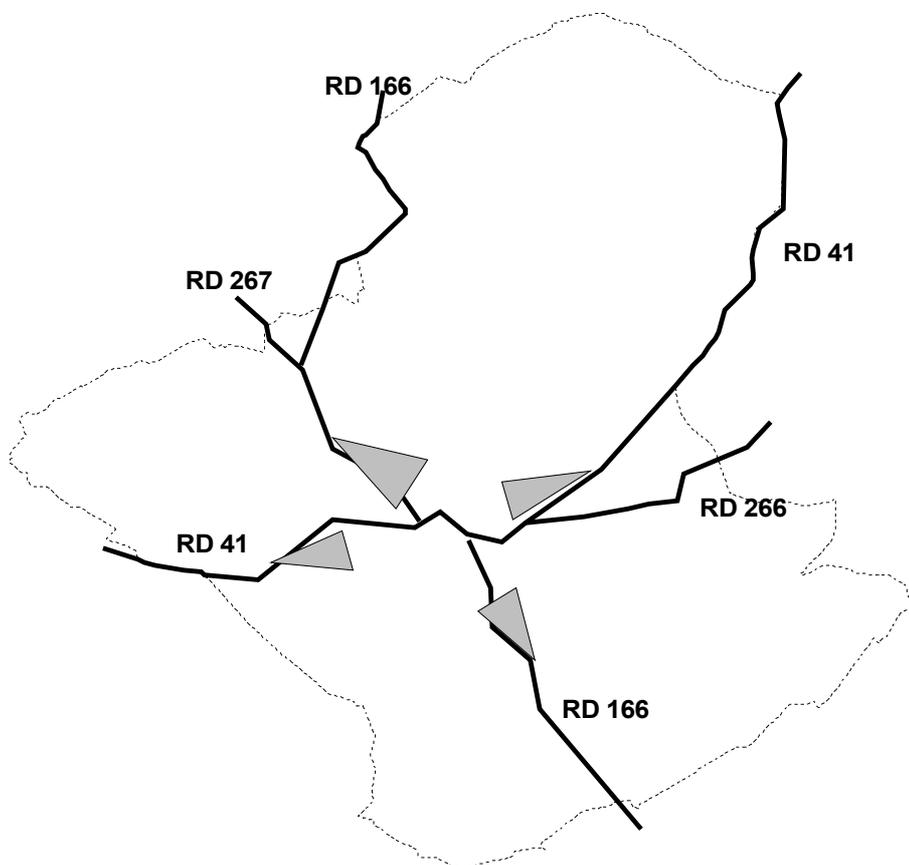
Le système hydraulique de la commune s'établit autour de deux axes principaux:

- le versant Ouest qui s'oriente vers l'Auvignon qui coule sur la commune voisine
- le versant Est où les eaux viennent retrouver le ruisseau de l'Auchie avant de se déverser vers le Gers.

Les eaux de la partie centrale du territoire sont recueillies par le ruisseau du petit Auvignon qui vient rejoindre l'Auvignon plus au Nord.

On retrouve différents types de formations boisées sur la commune de La Romieu: haies, bosquets, alignements, ripisylves, boisements incluant de nombreuses forêts paysannes. Dans cette végétation, le chêne occupe une place remarquable dans le paysage. Les grandes entités boisées de la commune sont répertoriées par leur intérêt biologique remarquable.

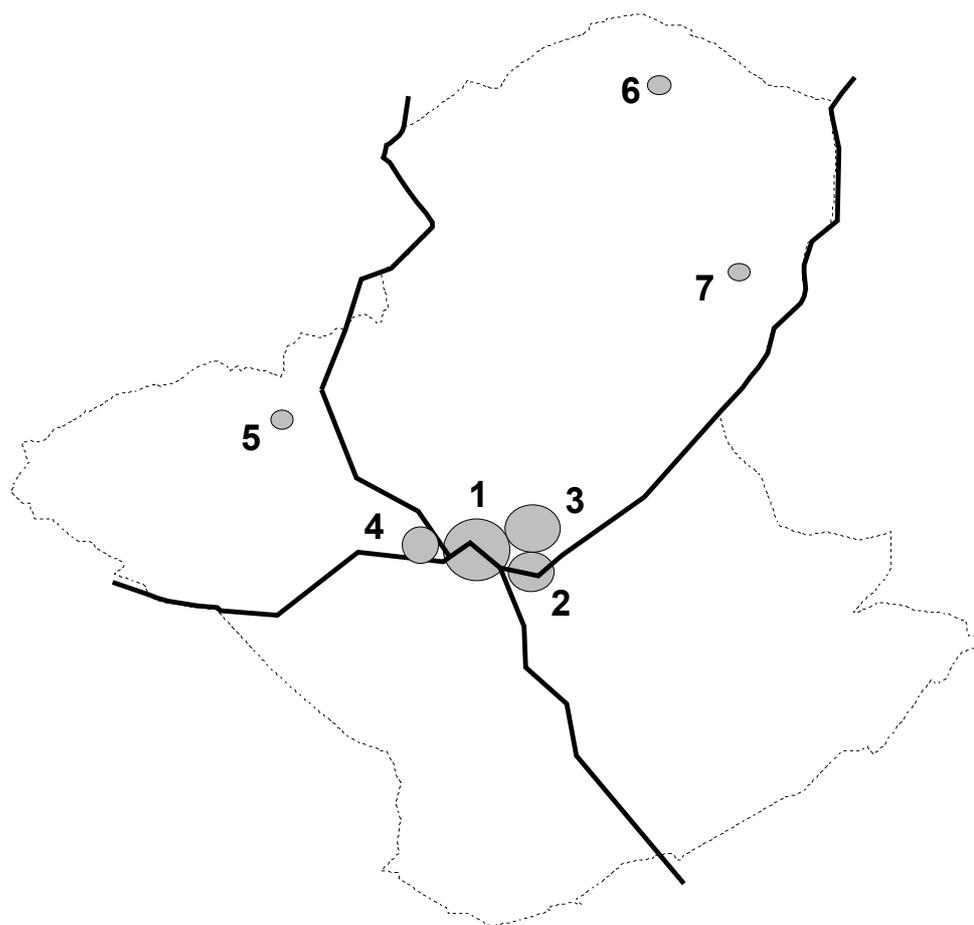
- LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINTS DE VUE



Le réseau routier départemental traverse de part en part le territoire. La RD n°41 dans le sens est-Ouest, la RD n°166 dans le sens Nord-Sud. Des routes départementales de moindre importance et la voirie communale complète un maillage en étoile depuis le centre du territoire où est implanté le bourg.

Les points de vue remarquables s'effectuent à partir des deux routes principales. Les cônes de vision sont très importants vers le coeur ancien, la collégiale est visible de très loin. La municipalité s'efforce de maintenir ces axes de vision.

- LE SYSTEME URBAIN



1 – Le village ancien : Le bourg est situé au coeur du territoire. Le bâti ancien s'établit autour de la place centrale à arcades, il est ceinturé par un chemin de ronde, restes des anciennes murailles et des fossés. Au centre, la collégiale domine de belles maisons anciennes où la pierre domine.

2 – Les extensions anciennes: Elles se sont assurées en bordure des routes départementales coté Est du bourg. Il s'agit essentiellement d'un développement linéaire.

3 – la zone de loisirs: C'est un espace de loisirs où est implanté un terrain de camping. Il est situé au Nord du bourg et assure une certaine continuité avec les extensions anciennes

4 - les extensions récentes: Elles se développent essentiellement vers l'ouest autour de la route départementale n°41. Cette urbanisation se réalise de façon mesurée afin de limiter les impacts sur le paysage environnant. La municipalité encadre se développement par la création de lotissements.

5 – Bézian: Petit hameau à l'ouest du territoire qui s'est développé entre les deux voies communales. Il s'appuie sur un ancien habitat agricole. Quelques constructions récentes s'y sont développées. Le développement est arrêté coté Nord par la présence de la grotte du Sinai.

6 – Saint Caprais: Ancien village organisé autour de la chapelle au nord du territoire. Quelques constructions liées à l'agriculture sont implantées le long de la voie d'accès. La présence d'importants élevages pénalise le développement de l'habitat.

7 – Saint Agnan: Ancien village situé à proximité du château de Saint Caprais coté Nord. Le hameau est bien regroupé autour des voies communales au pied du lac.

- LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique:

- le village: le bourg centre est correctement desservi par le réseau électrique, seuls les terrains situés à l'arrière des constructions coté Nord ne sont pas desservis.
- Extensions coté Ouest: une ligne haute tension passe sur la zone, un poste de transformation devra être créé
- Labourdette: une extension du réseau est nécessaire
- Pelle Cahus: le réseau dessert les premières constructions, pas de réseau après la ferme
- Bézian: le réseau est en place sur la voie principale, un légère extension sera nécessaire pour desservir les terrains à l'arrière
- Saint Agnan: Réseau en place sur la voie communale

Alimentation par le réseau d'eau potable:

- Le village: réseau en place sur la route départementale
- Pelle Cahus: réseau d'eau faible avec des problèmes de desserte vers La Bourdieu (surpresseur déjà en place)

Réseau d'assainissement:

Le réseau d'assainissement est en place au village, la station de traitement des eaux est implanté coté Nord. Les extensions de bourg pourront se raccorder à cette station. Les écarts sont soumis à l'assainissement individuel.

Voirie:

Le développement linéaire du bourg devra être arrêté coté Est, à l'ouest, les lotissements auront un accès regroupé vers la RD. L'urbanisation vers les voies communales sera privilégiée.

- PATRIMOINE

La Romieu, ancienne cité Ibère, étaient une ville ceinte de murailles et de fossés. On trouve quelques vestiges des remparts et une ancienne porte de ville. La place centrale à arcades est bordée de belles maisons anciennes. Le patrimoine architectural de la commune est très important:

- l'ancienne collégiale saint Pierre du 14^e haute nef à 4 travées, chœur pentagonal, tour clocher carré, tour octogonale
- le cloître du 14^e
- reste de l'ancien palais du cardinal d'Aux, tour carrée du 14^e
- le château de Madirac du 16^e
- le château de Saint Agnan fin du 16^e
- ruines de l'église paroissiale primitive
- vestiges de la chapelle gothique des Clarisses
- église de Saint Caprais
- chapelle de Martet

Le patrimoine naturel est également très présent sur le territoire:

- gisement préhistorique de la Nauterie
- gouffres de Bernet, de Sauvagnac et de Peyrusse
- étang de Bois-Condeau
- cavernes naturelles

- SERVITUDES

AC 1 protection des monuments historiques

Immeubles classés:

- Eglise et cloître
- Tour dite du Cardinal d'Aux

Immeubles inscrits

- Château de Madirac

PM 1 Plan de prévention des risques naturels prévisibles

Un plan de prévention des risques concernant le retrait gonflement des argiles a été prescrit. Il fixera les normes de construction à mettre en oeuvre pour éviter les désordres dans les bâtiments. Tout le territoire sera concerné par ce plan.

T7 Relations aériennes – zone hors dégagement – installations particulières

- Contraintes

Antiquités Historiques:

Zone n°1 de la Nauterie

Risques naturels:

Risques inondations: le petit Auvignon

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type 2

Ensemble karstique de La Romieu (n°512)

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Bois de Broustes (n°5120000)

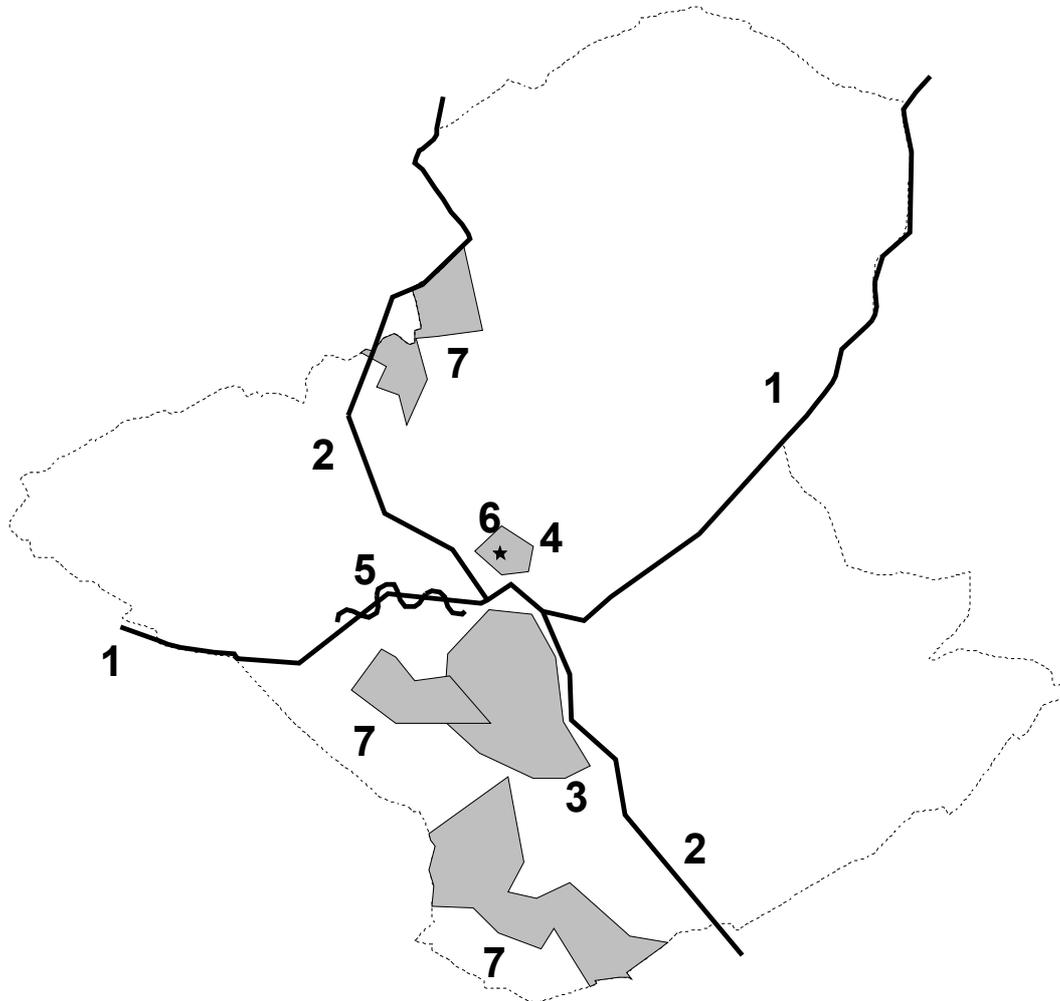
Grotte de Sinai (n°5120002)

Bois de la Bourdette et verger (n°5120003)

Bois de la ville et Bourdieu (n°5120005)

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I - CONTRAINTES



- 1 – Route départementale n°41
- 2 – Route départementale n°166
- 3 – Espace de vision sur la Collégiale
- 4 – Point de vue vers le centre bourg
- 5 – Cône de vision en entrée de ville
- 6 – Stations de traitement des eaux usées
- 7 – zones naturelles d'intérêt écologique

II - ZONAGES

ZONAGE	ATOUTS – CONTRAINTES – VOCATIONS
ZC 1 Au Village	Cette zone reprend le bourg ancien ainsi que les extensions proches du centre. La zone intégrera les constructions existantes au Moulin du Haut coté Est et le lotissement communal coté Ouest. Quelques terrains restent libres à la construction, le lotissement est quant à lui quasiment réservé. La zone sera limitée au sud pour maintenir les points de vue sur le bourg. La partie centrale du bourg est raccordée au réseau d'eaux usées.
ZC 2 En Ville	Ce sont les terrains situés coté Nord à l'arrière des constructions implantées en bordure de la RD. Ces terrains peuvent être développés à partir du chemin rural de Garrérot. Les réseaux devront être amenés pour desservir l'ensemble de la zone.
ZC 2 Derrière le Couvent	C'est un secteur de développement situé en prolongement du lotissement communal. Un espace "tampon" a été maintenu aux abords du cimetière. Une extension des réseaux d'eau et d'électricité sera nécessaire, l'accès pourra s'effectuer entre la RD 166 et la voie du lotissement. Le secteur est zoné en assainissement individuel dans le schéma d'assainissement.
ZC 2 A la Bourdette	Le développement de La Romieu est fortement lié à la protection des paysages et du site. L'urbanisation peut s'effectuer en continuité de l'existant coté Ouest face au lotissement. La zone retenue permet de poursuivre l'urbanisation en dehors du site au delà de la zone protégée de La Bourdette. Ce secteur devra faire l'objet d'un aménagement d'ensemble favorisant l'intégration dans l'environnement. Un espace non constructible a été maintenu en bordure la route départementale de manière à préserver les entrées de ville. Un accès unique sera imposé. Le secteur est zoné en assainissement individuel dans le schéma d'assainissement. Une ligne haute tension est en place sur la zone, un poste de transformation pourra desservir l'ensemble du secteur, le réseau d'eau passe sur la RD.
ZC 2 A Pelecahux	C'est un hameau qui se développe au sud de la commune en bordure de la RD 166. Le réseau électrique alimente les premières constructions vers le village, au delà il n'y a plus de réseau. Le réseau d'eau reste faible et ne permet pas de densification du secteur. La zone sera donc limitée autour des premières constructions, les autorisations d'urbanisme étant déjà délivrées. Les accès seront à privilégier vers la voirie communale.
ZC 2 Saint Agnan	Petit hameau installé au nord du territoire en bordure du chemin rural de Larouquette. La zone consiste à intégrer les constructions existantes et les terrains les plus proches. Elle restera toutefois limitée pour ne pas gêner les activités agricoles toutes proches. Le réseau électrique est en place sur le CR.
ZC 2 A Bézian	Hameau implanté entre la voie communale n°13 et le chemin rural. Plus au nord, il rejoint le hameau de Persil. La zone consiste à relier les deux sites pour densifier ce hameau. La zone sera limitée au nord (proximité de la grotte du Sinaï). Le réseau électrique devra être prolonger pour les terrains proches du chemin rural.
ZC 2 A Saint Caprais	Le secteur reprend le hameau de Saint Caprais situé au nord du territoire. La zone se délimite autour d'une dizaine d'habitations implantées au sud de la voie communale n°9. Seuls deux terrains restent libres entre les constructions existantes. La zone ne sera pas étendue au delà afin de préserver l'exploitation agricole et les élevages situés au voisinage.

ZC 2 L Au Camp	C'est le terrain de camping situé au nord du bourg. La zone reprend les constructions et installations liées à cette activité.
ZN p Le Sud du Village	C'est une zone qui domine le centre bourg où les points de vue sont remarquables. La zone restera donc protégée afin d'éviter toutes constructions qui pourrait dégrader le site. Elle intègre la zone naturelle du bois de La Bourdette et le verger.
ZN p La Douberie	Secteur a protéger pour maintenir les points de vue vers le centre bourg coté nord-ouest. La zone est située entre le cimetière et les Lagunes.
ZN p Bois de la Ville	Zone naturelle d'intérêt écologique qui reprend le bois de la ville et de Bourdieu au sud du territoire.
ZN p A Bétranon	Zone naturelle au sud de la commune composée de bois, falaises et carrières qu'il convient de préserver.
ZN p Grotte du Sinäï	Terrain situé au delà du hameau de Persil, la zone naturelle est implantée en partie sur la commune.
ZN p Bois de Broustes	Zone naturelle d'intérêt écologique qui reprend une partie du bois de Broustes au nord-ouest du territoire.
ZN i Le petit Auvignon	C'est une zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondation auxquels elle est soumise. Elle reprend le secteur submersible du petit Auvignon.
ZN Le reste du territoire	C'est le reste du territoire. Zone naturelle essentiellement agricole, l'urbanisation n'y a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions.

III - TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil – Nombre d'habitations
ZC 1	Au Village	22,77	25
ZC 2	En Ville	4,05	10
ZC 2	Derrière le Couvent	3,84	16
ZC 2	A La Bourdette	8,37	40
ZC 2	A Pelecahux	6,19	4
ZC 2	A Saint Agnan	3,59	6
ZC 2	A Bézian	6,92	8
ZC 2	A Saint Caprais	3,27	3
ZC 2 L	Au Camp	10,54	/
ZN p	Au Sud du village	170,05	/
ZN p	La Douberie	6,81	/
ZN p	A Bétranon	44,88	/
ZN p	Bois de la Ville	84,43	/
ZN p	Grotte du Sinaï	0,30	/
ZN p	Bois des Broustes	32,87	/
ZN i	Le petit Auvignon	53,34	/
ZN	le reste du territoire	2285,78	/

ZC 1	TOTAL	22,77	25
ZC 2	TOTAL	46,77	87
ZN	TOTAL	2678,46	/

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le développement urbain doit permettre une urbanisation optimale des investissements en matière de réseaux.

L'extension du bourg s'est orientée essentiellement sur les terrains coté ouest afin de préserver les points de vue sur le centre ancien et afin de limiter l'extension des réseaux.

Le conseil municipal a voulu densifier le bourg pour maintenir la vie au centre. La construction dans les hameaux a été réduite afin de préserver l'activité agricole.

L'urbanisation a été retenue aux abords du village de manière à profiter des réseaux en place, éviter le mitage et maintenir les espaces naturels.

Voirie :

Le développement de La Romieu s'est principalement orienter autour des routes départementales. Le projet arrête la construction linéaire et favorise les projets d'ensemble afin de recentrer les accès sur ces voies.

Assainissement :

L'assainissement du bourg est assuré par une station de traitement des eaux usées située au nord. Quelques extensions permettront le raccordement à cette station. Les Hameaux seront soumis à l'assainissement individuel.

II - PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine :

Le développement urbain a été limité au sud du bourg pour maintenir les points de vue sur le cœur ancien. Des zones inconstructibles ont été réservées au nord et en entrée de ville afin de garder les axes de vision sur la collégiale. Le reste du territoire a été maintenu en secteur naturel agricole afin d'éviter le mitage et de préserver le site. Elle préconise la présence d'espaces verts autour des nouvelles constructions.

Environnement et Paysages :

Maintien de la construction autour de l'existant.
Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes.
Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant.
Maintien en zone naturelle des espaces sensibles et notamment des ZNIEFF.
Des zones de protection ont été définies autour du bourg.
Une zone de protection a été définie autour des secteurs submersibles du petit Auvignon. Elle préserve d'une urbanisation en secteur inondable et maintient une coulée verte sur la commune.
Les massifs boisés ont été maintenus en secteur naturel.
Les espaces naturels agricoles ont été préservés.